

Conseil de Quartier MOUTON-DUVERNET
Compte rendu de la réunion plénière du 19 mai 2016
À l'école 46 rue Boulard 75014 PARIS

Début à 19h30

Élus de la Mairie présents : Monsieur Didier Antonelli (Adjoint à la Maire), Mme Elisabeth Guy-Dubois (Première Adjointe à la Maire), Mme Sylvie Lakin (Adjointe à la Maire), Monsieur Bertrand Lesain (Opposition municipale), Monsieur Nicolas Liébault (Adjoint à la Maire).

1 - Rappels

Communication du Conseil

- **sur le site de la Mairie** (notamment les comptes-rendus des plénières) <http:mairie14.paris.fr> puis « vie citoyenne » / « conseils de quartier » / « Mouton-Duvernet ».

Adresses abandonnées

- Mail : conseil_mouton.duvernet@yahoo.fr
- twitter.com/cqmoutonduvernet

Adresses nouvelles :

- **Mail : cmoutonduvernet@gmail.com**
- **twitter.com/cmoutonduvernet**

Adresse nouvelle prochainement

facebook.com/ConseilDeQuartierMoutonDuvernet deviendra :
facebook.com/cmoutonduvernet

Autres communications du Conseil

- Affichages : Bibliothèque, Panneaux Mairie, Rues
- Mini-affiches (Flyers) déposés à la Mairie, à la maison des associations, à la bibliothèque...
- Courrier électronique : mails de la Mairie à environ 600 personnes
- Ecran permanent à la bibliothèque Georges Brassens

Activités du Conseil

- Ciné Quartier : 2eme mardi du mois à 20h30 : mardi 14 juin à 20h30, cinéma Chaplin-Le Denfert, A hard day's night (les Beatles) de Richard Lester
- Compost : 1er et 3e samedis de 10h30 à 11h30 : samedis 6 et 20 février, square de l'Aspirant Dunand
- Libérez les livres : 3e samedi de 11h à 13h : samedi 18 juin place Michel Audiard (carrefour rues du Couédic et Hallé)

Ordre du jour

1/Travaux de la RATP	2
2/SDF, Projet de bagagerie.....	3
3/Le conseil Local du Handicap du 14^{ème} arrondissement	8
4/Projets de vœux : Traverse, avenue du Général Leclerc	10
5/Groupes de travail : communication, compost, Daguerre.....	13
6/Budget participatif	15

Compte tenu de l'importance et de la variété des sujets abordés les questions des habitants sont posées au fil de la plénière et ne font pas l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour.

1/Travaux de la RATP

Florence PASSERON, Responsable de développement territorial à la RATP

Edgard Sée : Directeur de l'opération de modernisation de la ligne 4 du métro au sein du département de la maîtrise d'ouvrage des projets à la RATP

Philippe Robion, chef de projet au sein du même département pour la modernisation des infrastructures ; quai, façades de quai.

Travaux de modernisation de la ligne 4

Plusieurs volets, notamment une modernisation des infrastructures, installation de façades de quai qui isolent les voies des quais ce nécessite des travaux préalables.

Cela limite les accidents, les intrusions sur les voies, les retards, les incidents de service, permet de maîtriser le temps de stationnement à quai et de réduire la quantité de débris sur les voies.

Cela concerne tous les quais de la ligne 4, il faut renforcer et rehausser les quais de différentes époques, ce qui amène à fermer certaines stations, comme Mouton-Duvernet, la circulation des trains étant maintenue.

La station Mouton-Duvernet sera fermée à partir du 8 août jusqu'à la fin du week-end du 11 novembre. Il y aura des travaux préparatoires dans les prochaines semaines afin de réduire le plus possible la durée de fermeture de la station.

A la fin de l'opération, **au mois de novembre il y aura une petite emprise autour de la station Mouton-Duvernet** pour permettre le coulage du béton pour les quais, qui ne peut pas être acheminé par des rames de métro.

Pendant deux ou trois jours, il y aura une emprise un peu plus grande avenue du Général Leclerc qui permettra de mettre en place les pompes à béton et les toupies. Pendant cette opération, le métro doit continuer à circuler.

Pendant trois jours, le week-end du 11 novembre, fermeture de la station Raspail et Denfert-Rochereau, la station Vavin sera fermée et la ligne sera à l'arrêt entre Odéon et Mairie de Montrouge. Il y aura un service de remplacement par autobus à partir de Denfert-Rochereau.

Une information sera affichée dans les stations.

Questions :

- Un habitant demande des informations sur les ascenseurs de la station Porte d'Orléans. Il y a une contrainte administrative qui empêche de mettre en service ces équipements et donc l'accessibilité de la station. Un service travaille depuis plusieurs années sur la conformité de ces ascenseurs qui permettraient aux personnes en fauteuils roulant de rejoindre la station Mairie de Montrouge, également équipée d'ascenseurs. Il n'y a aujourd'hui pas d'accessibilité entre le quai et les trains et pas non plus de sas de sécurité pour les personnes en fauteuil en cas de sinistre. Ces ascenseurs pourraient être mis en service d'ici quelques mois en cas d'obtention des autorisations nécessaires.

Un habitant demande ce qui empêche un affichage sur les ascenseurs de la cause de ces délais. Il est répondu que des panneaux ont été placés mais arrachés.

- Est-ce que ces travaux sont dans une perspective de l'automatisation de la ligne?
R : C'est effectivement un préalable à l'automatisation des systèmes de conduite, compte tenu des autres étapes nécessaires, nous ne pouvons pas encore communiquer de dates de mise en service.
- Une habitante parle de l'espace entre le quai et les trains dans certaines stations de la ligne 4, ce qui est dangereux pour les personnes malvoyantes, et demande si ce problème sera résolu.
R : Il s'agit de stations dans lesquelles la ligne est courbe. Il est prévu à terme de réduire ces espaces, de mettre un dispositif de sécurité en cas de chute, et de signaler de manière sonore et visuelle ces espaces.
- Qu'en est-il des travaux de la station Alésia ?
R : Les travaux sont prévus dans la station Alésia, durant un week-end, début 2017 mais le planning n'est pas encore arrêté. La pose des façades de quai sur toute la ligne 4 sera effectuée à partir de 2018.

En résumé :

- Travaux de préparation/renforcement des quais pour installer des façades de quai (comme sur lignes 14, 1 et 13 partiellement)
- Fermeture station Mouton-duvernet du 8 août au 14 novembre 2016
- Fermeture Denfert-Rochereau ligne 4 lors du pont du 11 novembre 2016 (+ coupure partielle de la ligne ce week-end là)
- Travaux à Alésia un week-end de 2017.

2/SDF, Projet de bagagerie

Rodolphe Boespflug :

Monsieur Nicolas Liébault, adjoint à la Maire du 14^{ème} arrondissement, en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence et Monsieur Lotfi Ouanezar, chargé de mission Ile de France à la FNARS (La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) viennent parler des sans-abri suite aux questions des habitants lors de plénières précédentes et faire un exposé rapide sur le projet de bagagerie dans le 14^{ème} arrondissement, suite à un vœu voté à l'unanimité en Conseil d'Arrondissement et à une réunion en octobre 2015 organisée par ces deux intervenants à la Mairie du 14^{ème} arrondissement.

Il sera aussi évoqué le réseau solidarité 14 qui se réunit régulièrement et auquel notre conseil de quartier assiste.

Nicolas Liébault :

Sans-abris

Etre sans-abri n'est pas un choix contrairement à ce qu'on peut parfois entendre. C'est toujours une souffrance avec des maladies et des troubles psychiques qui accompagnent cette mise à la rue.

300 personnes par an meurent dans la rue et l'espérance de vie d'une personne sans-abri est de 47 ans du fait des maladies qu'on peut attraper en étant à la rue.

Depuis 2001, 3000 places supplémentaires d'hébergement d'urgence ont été créées pour la mise à l'abri des personnes à la rue ; 1000 places supplémentaires sont prévues à la prochaine mandature.

Aujourd'hui, le système d'hébergement d'urgence est complètement saturé. Beaucoup de personnes appellent le 115 et ne trouvent pas de place d'hébergement. Les places d'hébergement d'urgence sont saturées notamment en raison de la difficulté à se loger à Paris.

En termes de logement d'urgence, le 14^{ème} arrondissement a l'un des meilleurs ratios de Paris par rapport au nombre d'habitants.

Deux centres de stabilisation, deux centres d'hébergement de réinsertion sociale, quatre centres d'hébergement d'urgence (mise à l'abri inconditionnelle). Un «Lits Halte Soins Santé » et trois maisons relais. Nous saisissons toutes les nouvelles opportunités pour créer de nouvelles places, comme à Saint Vincent de Paul dans une période transitoire.

L'accueil hivernal

C'est souvent dans cette période que des cas de maladies ou de décès se produisent. La ville et l'Etat prévoient des places d'hébergement supplémentaires ; dans le 14^{ème} arrondissement, mise à disposition du gymnase Auguste Renoir qui a été mis à disposition pendant trois semaines. Nous souhaiterions que lorsque l'urgence est aussi importante, le préfet puisse mobiliser le parc de locaux disponibles social ou privé vides au nom de la réquisition de ces logements pour permettre à ces personnes d'être hébergées ; c'est l'une de nos revendications.

Etre à la rue, c'est ne pas bénéficier de ses droits les plus élémentaires : se nourrir, se soigner. Nous disposons dans le 14^{ème} arrondissement d'un restaurant solidaire qui est au 55 rue Montparnasse, qui délivre le soir des repas aux personnes sans-abri.

Nous avons également **des accueils de jour**, des espaces où les personnes peuvent venir se poser et prendre une douche. Il y a l'Espace Solidarité Insertion situé 6, avenue René Coty qui est également médicalisé, avec la possibilité pour les personnes de voir un médecin ou une infirmière, de laver leurs affaires et d'entreposer leurs effets.

Etre à la rue, c'est ne pas avoir d'adresse. **Avoir une domiciliation** est un grand enjeu pour garder le contact avec l'administration, pouvoir échanger des courriers pour rechercher un emploi. C'est pourquoi des associations sont agréées pour pouvoir faire de la domiciliation. Un des enjeux de la mandature est de développer le nombre de domiciliations, aujourd'hui insuffisant par rapport à la demande. L'association Montparnasse rencontres, 92 bis Bd du Montparnasse délivre des domiciliations et des colis alimentaires.

Nous demandons à ce qu'il y ait un schéma départemental de domiciliation administrative pour mieux les répartir. Nous demandons aussi une meilleure solidarité entre les villes de banlieue et Paris pour la répartition de ces domiciliations.

Pour terminer, nous avons un réseau solidarité dans le 14^{ème} arrondissement, mis en place sous la dernière mandature, qui se réunit régulièrement les différents partenaires qui interviennent auprès des sans-abri pour évoquer leurs problèmes. Ex : accueil de jour : accès aux soins, somatiques et psychiques.

J'ai suscité la création d'une **cellule de l'aide sociale** qui permet de rassembler en petit comité des personnes qui maraudent, qui vont à la rencontre des sans-abri, pour apporter de l'aide, de l'assistance et du lien social, des élus en charge de ces questions et également le

commissariat qui a en charge le respect de l'ordre public sur la voie. Nous échangeons sur la prise en charge des personnes pour qu'elle ne soit pas segmentée.

Rodolphe Boespflug indique que le sujet de l'hébergement d'urgence a déjà été évoqué lors de la plénière du 21 Janvier dernier dont le compte-rendu est accessible sur le site Web de la Mairie du 14^{ème} (vie citoyenne/ Conseils de quartier / Mouton-Duvernet/ bouton compte rendus) et qu'il y a un guide de la Mairie du 14^{ème} : sans-abri qui fait quoi?

Projet de bagagerie :

Les personnes sans-abri qui ont une tente et des bagages peuvent avoir besoin d'aller effectuer des démarches administratives, faire une recherche d'emploi, aller se soigner. Dans ce cas, les bagages sont un frein, aussi pour les actes les plus élémentaires de la vie quotidienne.

La bagagerie est un lieu de stockage où les personnes viennent le matin déposer leurs bagages et les reprendre le soir, ce qui leur permet d'effectuer leurs démarches et d'éviter les vols. La bagagerie n'est pas un lieu institutionnalisé mais plutôt un moyen de s'en sortir. C'est une démarche d'insertion permettant d'avoir les moyens nécessaires pour ne plus être à la rue.

Paris dispose déjà de plusieurs bagageries dont :

Les 11000 pote dans le 11^{ème}, la bagagerie 188 dans le 12^{ème}, la bagagerie Mains libres dans le quartier des Halles et la bagagerie Antigél dans le 15^{ème} arrondissement (créée par les bénévoles de la paroisse du 15^{ème} arrondissement).

La bagagerie 20 dans le 20^{ème} arrondissement est issue directement des bénévoles des conseils de quartier.

Fonctionnement : pour Antigél et Mains libres : c'est 50 casiers individuels qui sont offerts avec des conditions de sécurité puisqu'il s'agit d'effets personnels. Il y a un nombre de bénévoles important pour être présents le matin et le soir. Pour Antigél, près de 50 personnes sont mobilisées à l'année pour faire fonctionner cette bagagerie. Les utilisateurs sont orientés vers la bagagerie par des associations pour assurer le suivi social nécessaire en vue de l'insertion.

Renaud Lambert propose de constituer un groupe de travail dans le conseil de quartier, appelle les éventuels volontaires à s'inscrire dans le groupe et invite Monsieur Liébault à revenir à une plénière lorsque le groupe sera constitué.

Il rappelle que dans le passé, le conseil de quartier a effectué des maraudes.

Monsieur Liébault indique qu'il y a deux conditions importantes pour le lancement d'une bagagerie :

- le nombre de bénévoles : un appel à bénévolat a déjà été lancé dans le journal de la Mairie et le projet devrait être présenté dans d'autres conseils de quartier.
- trouver un local adapté : d'environ 130 m² (comme pour Antigél) plutôt chez un bailleur social. Il peut y avoir des subventions, notamment de la ville.

Originalité du fonctionnement des bagageries : des sans-abri peuvent être dans les Conseils d'Administration des bagageries et participer à l'accueil.

30% des personnes qui ont fréquenté la bagagerie Antigél sont sorties de la rue il peut donc y avoir des résultats concrets intéressants.

Monsieur Lotfi Ouanezar:

Remercie le conseil de quartier pour son invitation car les associations et acteurs de terrain travaillent avec les pouvoirs publics mais il est très important de venir échanger dans des espaces citoyens car vous êtes les premiers impactés et vous avez le droit de savoir ce qui se passe et comment se fait la prise en charge des sans-abri puisque c'est un domaine extrêmement complexe.

Pour résumer ce qui se passe à Paris.

En France, la prise en charge des sans-abri est une compétence de l'Etat. La Mairie vient en complément, finance les associations et travaille sur la prise en charge.

Ce secteur est régi par des lois. Lors de mes interventions dans les Conseils de Quartier, des questions reviennent souvent :

- qui sont ces personnes et d'où viennent-elles ?
- qu'est-ce qui existe pour les prendre en charge? De l'extérieur, on a parfois l'impression que rien n'est fait.
- Qu'est-ce que l'habitant peut faire et ne peut pas faire? En tant qu'habitant, on a un rôle d'orientation et de compréhension mais l'accompagnement est fait par des professionnels.

En France acteurs de terrain, bénévoles et travailleurs sociaux dans ce domaine travaillent dans le cadre de lois :

- Loi de lutte contre l'exclusion, 1998
- Loi de 2002-2 remet au cœur du projet social la personne accompagnée
- Loi DALO, 2007, issue de la mobilisation du Canal Saint-Martin
- Réforme Apparue de 2009 : création du SIAO. A Paris : création des coordinations de maraude.
- Loi ALUR, 2014

En France, on distingue l'hébergement à titre gratuit du logement qui fait l'objet d'un contrat, répond à des critères, à une régularité en termes de titres de séjours. Par exemple un sans-papiers ne peut pas accéder à un logement, il est hébergé temporairement. Les associations travaillent à sortir les personnes durablement de la rue pour qu'elles ne fassent pas d'allers-retours entre le centre d'hébergement hivernal et la rue.

En France, on a plusieurs appellations pour qualifier le sans-abri : SDF, sans logis, sans droits...

Le nombre de sans-abri est variable en fonction des périodes, récemment, ces chiffres ont augmenté.

L'INSEE fait une distinction entre une personne qui est durablement à la rue et un sans domicile fixe qui peut naviguer entre la rue et des centres d'hébergement.

Combien sont ils ?

Difficile de répondre car les personnes bougent, il y a aussi une saisonnalité. Il y a **environ 7000 personnes à Paris considérés comme SDF**. Ils sont de plus en plus nombreux en raison de l'augmentation de la pauvreté. **En France, 9 millions de personnes sont considérées comme pauvres dont 3.5 millions sont considérés en situation de mal logement et 40 000 comme sans-abri.**

Présence des sans-abri à Paris

Beaucoup au centre, au Nord-Est et un peu au Sud. Historiquement, les centres d'hébergement étaient dans ces secteurs. Présence de sans-abri à proximité du périphérique

avec un phénomène de groupe ainsi qu'au bois de Boulogne et au bois de Vincennes ; 200 personnes extrêmement désocialisées installées dans des tentes.

Profil :

Généralement des hommes mais augmentation des femmes (17 à 20%).

Dans les années 70, plutôt des personnes en marge. Aujourd'hui, il y a des mineurs, des travailleurs pauvres qui dorment dans leurs voitures, des familles avec parfois des enfants en bas âge, des personnes âgées avec des petites retraites. Des personnes expulsées de leurs logements. Le SAMU social doit souvent laisser des familles à la rue qui ne trouvent pas d'hébergement.

Les maraudes :

Vont à la rencontre des sans-abri ; souvent des personnes qui ne demandent plus rien, qui n'ont plus de projet, qui ne croient plus dans la société. Le travail des équipes de maraudes vise à les accompagner. Il y a plusieurs types de maraudes ; entre autres, avec des camions, des maraudes de la Croix-Rouge, des bénévoles, des maraudes plus professionnelles comme les Enfants du Canal dans le 14^{ème} qui a un bus et qui réunit toutes les maraudes.

Il y aussi **les accueils de jour** qui reçoivent de manière inconditionnelle. Si vous rencontrez une personne à la rue, vous pouvez l'orienter par exemple vers **le centre situé 6 avenue René Coty**, station Denfert-Rochereau, un lieu ouvert avec un accueil de 8h30 à 17h00. On y trouve une écoute, un travailleur social, la possibilité de laver ses vêtements, boire un café et construire un projet. Il y a 15 accueils de jour à Paris.

Depuis 2010, l'hébergement n'est pas direct, il y a une plateforme parisienne qui va réguler les entrées et les sorties. Si vous rencontrez un sans-abri, ne l'emmenez pas directement à un centre d'hébergement, il ne trouvera pas de place, sauf éventuellement vers un gymnase en hiver.

Quel est le rôle de l'habitant ?

Comprendre ce qu'il y a comme dispositif dans son quartier : maraudes, accueil de jour. Rôle d'orientation vers le bon dispositif.

Nous avons le projet avec la Mairie de mettre à jour la plaquette, « Sans-abri, qui fait quoi ? ».

On voit beaucoup d'initiatives locales, notamment autour du bénévolat, par exemple sur des questions linguistiques, aide au CV, repas solidaire, vide grenier, jardin d'insertion avec un mélange habitants/personnes accueillies.

Nous réfléchissons par exemple à un projet plus durable autour d'une bagagerie dans le 14^{ème} arrondissement qui ferait appel à des bénévoles.

L'idée est de changer nos regards et cette peur d'aller vers les sans-abri qui sont des personnes comme nous.

3/Le conseil Local du Handicap du 14^{ème} arrondissement

Rodolphe Boespflug :

Le conseil local du handicap a été lancé récemment, Madame Elisabeth Guy-Dubois, première adjointe, en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et des personnes en situation de handicap et Monsieur Pierre-Emmanuel Robert, habitant du quartier et dans le comité de pilotage du CLH14 viennent nous en parler.

Elisabeth Guy-Dubois :

Remercie le conseil de Quartier pour son Invitation. Le CLH a été créé en 2008 dans le 3^{ème} arrondissement, Instance de démocratie participative qu'il est prévu d'installer dans chaque arrondissement de Paris dans les deux ans. Il y a eu une réunion au mois de juin 2015 avec environ 70 personnes réunissant des acteurs concernés par le handicap dans l'arrondissement, il y en a beaucoup : associations, institutions et personnes individuelles.

Nous avons lancé grâce à beaucoup de bonnes volontés, le conseil local du handicap en novembre 2015. Le rôle des élus est juste de permettre que ces conseils voient le jour, mais pas de le porter. Merci aux personnes, notamment Pierre-Emmanuel Robert, qui ont permis la création du conseil local du handicap. Il y a déjà des CLH dans le 3^{ème}, le 10^{ème} et le 11^{ème}. Le CLH comprend toutes les associations en lien avec la question du handicap, les conseils de quartier, des partenaires institutionnels et des personnes individuelles qui ont manifesté un intérêt sur le sujet.

Objectifs d'un CLH : l'idée est que les acteurs locaux et personnes concernés par le handicap sont les mieux placées pour identifier les besoins et les solutions concrètes à mettre en œuvre en matière d'inclusion et d'accessibilité dans leur environnement direct. Le CLH doit mener une réflexion autour de l'accessibilité à l'espace public, aux loisirs, au sport et à l'emploi. Il doit fédérer un réseau d'acteurs, créer des synergies autour des projets et des initiatives de l'arrondissement, il facilite l'accès au droit et à l'information, il sensibilise et informe le public sur les questions du handicap, il influe sur les projets municipaux pour une meilleure prise en compte du handicap. Typiquement, le CLH doit faire remonter au conseil d'arrondissement des questions très précises.

Cinq commissions ont été créées sachant que le CLH est autonome ; il peut supprimer une commission et en créer une nouvelle s'il pense que c'est plus efficace.

Commissions existantes :

- cadre de vie
- épanouissement
- accès à l'emploi
- accès aux services publics
- sensibilisation des habitants

Types d'interventions : sensibiliser les acteurs locaux ; associations, écoles, organiser des événements, participer à des projets urbains, travailler sur des outils de communication : guide local du handicap, pages web.

Ce conseil est ouvert à tous, il se réunit tous les mercredi de chaque mois à la Mairie du 14^{ème} arrondissement à partir de 19h00. La dernière réunion a traité de l'épanouissement ; sport, théâtre, cinéma.

Il y a une réunion par mois et des intervenants extérieurs peuvent venir, comme récemment la RATP notamment sur l'accessibilité des transports.

Le mois extraordinaire en juin à Paris : mois dédié à la sensibilisation au handicap ; une dizaine d'événements prévus dans le 14^{ème} dont :

Événement d'Arzazou le 12 juin au Château Ouvrier Place Marcel Paul (métro Pernety) et une grande fresque rue de Gergovie.

Lecture débat le 17 juin à la Mairie en salle des mariages autour d'un livre : « comme une épaisseur différente de l'air ».

Toutes les informations disponibles sur :
<http://www.paris.fr/moisextraordinaire>

Le CLH sera présent au forum de rentrée des associations de l'arrondissement le 3 septembre.

Ce conseil permet aussi aux élus et aux institutionnels d'avoir des remontées du terrain.

Pierre-Emmanuel Robert, habitant du quartier et Membre du Conseil Local du Handicap :

Les activités du CLH ont commencées en 2016 avec une réunion tous les 2^{ème} mercredis du mois. Il y a déjà eu 3 réunions.

Une sur l'accessibilité avec deux personnes de la RATP dont Madame Passeron avec des échanges très intéressants et une réponse écrite de la RATP aux questions posées.

Une réunion sur le thème de l'épanouissement, une autre sur la sensibilisation.

D'autres réunions sont prévues à la rentrée sur l'accès à l'emploi puis sur l'accès aux commerces avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Rodolphe Boespflug rappelle que toutes les personnes intéressées par ce sujet, concernées directement, indirectement ou pas par le handicap peuvent s'inscrire et participer au CLH14.

Groupe Handicap/Accessibilité du conseil de quartier

Renaud Lambert : Il y a dans le conseil de quartier un groupe accessibilité handicap qui a déjà effectué un certain nombre d'actions pour éliminer quelques problèmes : commerçants, voirie...

Dans le cadre du budget participatif, il y a un projet avec le CdQ Montsouris Dareau qui vise à éliminer les problèmes d'accessibilité du passage Dareau sur les trottoirs.

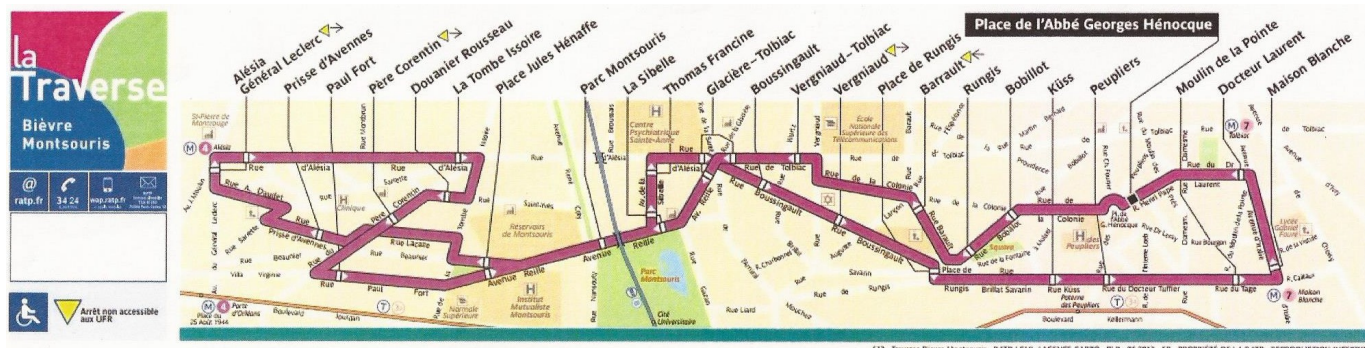
Nicolas Mansier : C'est depuis des années un sujet de réflexions, d'actions et de propositions de notre conseil de quartier qui a fortement milité pour la création du CLH14. Il y a eu des marches exploratoires sur une partie du quartier et des améliorations sensibles ont été faites. Exemple de réalisation : accessibilité aux fauteuils roulants à l'école du 46 rue Boulard tous les jours de l'année.

Il y aura prochainement une nouvelle marche exploratoire sur la partie Ouest de notre quartier. Suite à cette marche, des actions concrètes pourront être engagées si nécessaire.

Ce groupe de travail est ouvert à tous. Contact : **clh14@paris.fr**

4/Projets de vœux : Traverse, avenue du Général Leclerc

Traverse Bièvre-Montsouris



Rodolphe Boespflug : Il s'agit de petits bus conviviaux avec 22 places dont 9 assises aisément accessibles aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes avec des poussettes. Cette traverse a été mise en service il y a un peu plus de 10 ans, elle dessert les quartiers situés entre Alésia et Maison Blanche dans le 13^{ème} arrondissement.

Nous avons été informés lors d'une réunion inter-quartiers du 15 avril dernier du projet de l'Hôtel de Ville de supprimer ce service le Dimanche et au mois d'Août pour des raisons budgétaires.

Nous souhaitons souligner son utilité pour les habitants du quartier, certains secteurs étant peu desservis par les transports en commun. Ce sujet a déjà été évoqué au Conseil d'Arrondissement cette année, les élus semblaient d'accord pour maintenir ce service à minima en l'état. Nous proposons de conserver ce service et d'en augmenter la fréquentation.

Eviter l'allègement du service (suppression le dimanche notamment) pour raisons budgétaires à court terme : rend plus difficile la rentabilisation de nouveaux matériels

Augmenter la fréquentation :

Meilleure information des usagers : plan des lignes, stations de métro et bus, etc.

Allonger la ligne vers la Mairie du 14^e (démarches des usagers)

Allonger la ligne vers la place d'Italie (centre commercial et Mairie du 13^e)

Questions et remarques des habitants

Une habitante indique que le mois d'août est le mois durant lequel les habitants sont le plus isolés.

Une autre habitante indique qu'elle a emprunté cette traverse avec une personne à mobilité réduite et qu'à plusieurs stations, il n'y a pas de bancs pour attendre le bus.

Sylvie Lekin, Adjointe à la Maire, remercie tout ceux qui ont décidé de présenter ce vœu et indique que le Dimanche, les personnes âgées ont bien le droit de se déplacer, et que la réduction de ce service ne va pas dans le sens de la lutte contre la pollution et du développement des transports en commun. Le Conseil de quartier du 13^{ème} arrondissement souhaite également garder cette traverse et l'améliorer. Elle pense qu'il est important qu'il y ait pour les arrêts de la traverse, le même confort que pour les arrêts d'autobus. Plusieurs personnes lui ont indiqué que sans traverses elles reprendraient leurs voitures.

Renaud Lambert indique que les conseils de quartiers pourraient participer au financement de bancs si nécessaire.

Rodolphe Boespflug précise que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau devrait également voter un vœu sur le maintien de la traverse avant l'été.

Voeu Traverse Bièvre-Montsouris

Voeu

Le Conseil de Quartier, informé du projet de la ville de supprimer le service le dimanche et au mois d'août pour des raisons de rentabilité, souligne son utilité pour les habitants du quartier, certains secteurs étant mal desservis par les transports en commun, notamment pour les personnes à mobilité réduite ; âgées ou handicapées, ou encore pour les personnes avec des poussettes.

La traverse comporte plusieurs avantages :

- gomme les contraintes topographiques des quartiers qu'elle dessert. En effet, il y a un très fort dénivelé entre les points hauts, autour du réservoir, et les points les plus bas, vers la place Coluche, puis place de Rungis.*
- permet notamment aux seniors et aux personnes à mobilité réduite d'éviter de recourir à d'autres modes de transport plus onéreux qui augmenteraient le trafic automobile: véhicules individuels, réseau PAM...*
- l'offre commerciale de certains quartiers desservis étant faible, la Traverse permet de palier ce déficit et aussi d'accéder plus facilement aux marchés et autres événements commerciaux ou non du week-end.*

Il est proposé qu'un effort pour une meilleure rentabilité soit effectué en augmentant la fréquentation de la traverse, sans modifier la fréquence du service, d'une part en étudiant la prolongation de cette ligne jusqu'à la mairie du 14e, pour un meilleur accès aux services publics, et jusqu'à la place d'Italie, ce qui pourrait faire l'objet d'une enquête auprès des usagers, d'autre part en assurant une meilleure signalétique à ce transport, notamment dans les stations de la RATP et une meilleure information sur les horaires de passage.

Le Conseil de Quartier est donc défavorable à la réduction voire à l'arrêt de ce service public, important pour nombre de ses habitants, notamment à mobilité réduite.

Le Conseil de Quartier émet le vœu :

- de maintenir en l'état les horaires et la fréquence de passage de la Traverse Bièvre-Montsouris tous les jours de l'année,*
- que soit réalisée une étude de faisabilité et d'opportunité concernant une extension du parcours de ce service jusqu'à la Mairie du 14e d'une part et jusqu'à la place d'Italie d'une autre,*
- d'améliorer la fréquentation du service en assurant une meilleure signalétique à ce transport, notamment dans les stations de la RATP et une meilleure information sur les horaires de passage.*

Le vœu est adopté.

Avenue du Général Leclerc

Vœu voté mardi au conseil Jean Moulin Porte d'Orléans (en accord avec les associations DRAPO et ACAGL14).

Demandes :

Étude globale du Périphérique à la place Denfert-Rochereau

Réfection de la chaussée

Rénovation éclairage

Priorité à partie Sud

Concertation permanente

Nicolas Behr indique que la rénovation de l'avenue du Général Leclerc était déjà dans le programme des élus en 2001 et repris dans les programmes de 2008.

Un budget d'un million d'euros a été débloqué dans le passé pour faire un rafistolage aux endroits où il y avait le plus de problèmes. En 2014 cette question était aussi dans les programmes électoraux sans répercussions sur les budgets suivants. Une enveloppe de 10 millions d'euros a été récemment débloquée par la ville pour l'avenue qui prévoit la création de deux couloirs bus/vélos et l'amélioration de certaines traversées accidentogènes notamment rue Daguerre, autour de la place Victor et Hélène Basch et vers la gare du petit Montrouge. La commission inter quartiers (CdQ MD et JMPO) « avenue du Général Leclerc » qui existe depuis 2001 continue à se réunir. Certaines remarques et propositions ont été faites et rappelées à la ville.

Le vœu soumis au vote aujourd'hui, approuvé par deux associations (DRAPO et ACAGL 14) a déjà été voté par le conseil de quartier JMPO.

Questions des habitants :

- Une habitante demande pourquoi les travaux commenceront par la partie Sud de l'avenue.
R : en raison des embouteillages plus importants sur la partie Sud, ces travaux commenceront sur ce segment sachant que les coûts de rénovation des places est très élevé.
- Un habitant a vu dans la presse, le démarrage du réseau express vélo qui va passer par l'avenue du Général Leclerc.
R : Nous avons aussi découvert ça dans la presse l'arrivée du R.E.V. qui ne faisait pas partie des éléments qui nous avaient été présenté sur l'avenue.

Vœu relatif à la rénovation de l'avenue du Général Leclerc

*Conseils de Quartier Mouton-Duvernet, Jean Moulin-Porte d'Orléans
Association DRAPO et ACAGL14*

Les conseils de quartiers Mouton-Duvernet et Jean Moulin-Porte d'Orléans, les associations DRAPO et ACAGL*, prennent acte avec satisfaction de la mise en place d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour engager la rénovation de l'avenue du Général Leclerc, promesse électorale faite depuis 2001.*

Ils notent que certaines de leurs demandes connaissent un début de réponse au travers des documents d'études qui leur ont été présentés:

- *priorité aux transports en commun et modes de circulation douce,*
- *sécurisation des traversées piétonnes,*
- *trottoirs réservés aux piétons et dégagés de certains mobiliers urbains,*

Mais regrettent que ces améliorations ne s'inscrivent toujours pas dans une vision globale et complète de la rénovation de l'avenue depuis le périphérique jusqu'à la place Denfert Rochereau.

Les conseils de quartiers Mouton-Duvernet et Jean Moulin-Porte d'Orléans et les associations DRAPO et ACAGL formulent les vœux suivants:

1° Que la ville de Paris inscrive la 1ère tranche de travaux dans un projet d'ensemble de rénovation de l'avenue qui nécessitera des crédits supplémentaires par rapport à l'enveloppe actuelle de 10 millions d'Euros.

2° que la ville de Paris s'engage à poursuivre sur ce mandat et le mandat prochain l'effort financier qui permettra la prise en compte de nos demandes prioritaires:

- réfection de la chaussée et mise en place d'un revêtement absorbant de bruit,*
- rénovation complète de l'éclairage public, plus respectueux de l'environnement qui sécurise la circulation des piétons sur les trottoirs et les traversées,*
- création d'aires de livraisons pour le maintien de l'activité commerciale,*
- priorité pour que l'essentiel de ces crédits soit, en un premier temps, affecté à la rénovation de la section comprise entre la Porte d'Orléans et la place Hélène et Victor Basch de l'avenue,*
- mise en place d'une concertation permanente tant dans la phase des études que des travaux associant les conseils, les associations, la RATP, le STIF, la Direction de la Circulation de la Préfecture de Police etc., principalement pour examiner les solutions à apporter à l'actuel plan de circulation de façon à aboutir à une circulation plus fluide et moins polluante, s'appuyant sur une étude globale et détaillée des flux.*

Nous sommes conscient que tant pour des raisons techniques que financières la rénovation de l'avenue sera longue et onéreuse à réaliser, raison de plus pour ne pas gaspiller ces premiers euros.

- DRAPO: Denfert Rochereau Alésia Porte d'Orléans*
- ACAGL14 : Association des Commerçants de l'Avenue du Général Leclerc*

Le vœu est adopté.

5/Groupes de travail : communication, compost, Daguerre

Communication

Jean-Emmanuel David

Analyse de la communication actuelle et propositions :

Communication actuelle par des affiches, des écrans, des mails.

Etude réalisée

Objectifs :

- Mieux connaître les habitants du quartier
- Développer le dialogue avec un nombre croissant d'habitants du quartier
- Faire connaître davantage les activités du conseil de quartier

Envoi d'un questionnaire par tweeter, par email et par un lien sur le site de la Mairie.

91 réponses :

Résultats :

Connaissance des activités par les habitants (dans l'ordre) :

Ciné quartier

Livres

Puis compost

Moyens de communication : emails (60%) puis affichage

3 objectifs ressortent de cette étude :

- Mieux connaître les habitants du quartier et leurs attentes (élargir la cible et donc le fichier d'adresses email).
- Etablir un dialogue avec un nombre croissant des habitants du quartier
- Améliorer la communication du conseil de quartier, notamment sur ses activités.

Il est prévu de faire deux études par an.

Ce sujet sera repris dans une prochaine plénière : prévoir la distribution des propositions d'actions.

Idées évoquées : mise en place d'un forum internet pour les gens qui ne peuvent pas venir en plénière. Faire du boîtage et favoriser le bouche à oreille, relancer la page Facebook qui n'est pas mise à jour régulièrement.

Etude complète disponible sur demande.

Réaménagement rue Daguerre

Nicolas Mansier

Sujet suivi depuis 2001 et co-construit par les commerçants et habitants sous l'égide du conseil de quartier Mouton-Duvernet.

C'est un très bel exemple de longue discussion au sein d'un groupe de travail du conseil de quartier, aboutissant à un projet présenté et adopté en plénière, suivi d'une prochaine réalisation concrète grâce à l'appui de la Mairie du 14e qui a approuvé le projet de notre conseil.

Budget de 3 millions d'euros.

Sur la partie non piétonne : rénovation complète : trottoirs élargis,
Circulation auto : Zone 20 = 20km/h + priorité piétons/vélos/autos,
Une dizaine de larges aires de livraison

Partie piétonne : chaussée refaite

Eclairage public remplacé sur la totalité de la voie.

Il est toujours possible de s'inscrire dans le groupe ; une réunion du conseil de la rue Daguerre devrait probablement se tenir au mois de juin.

Compost

Anne-Claire Gadenne

Succès du compost square de l'Aspirant Dunand. Nous venons d'y installer une cabane à outils. Nous sommes débordés de demandes de la part d'habitants des quartiers qui veulent participer au compost.

Déjà 80 foyers participants et on en refuse 20 par mois. On commence à les lister pour qu'ils se regroupent et lancent de nouveaux composts dans le quartier.

Modèle pour les quartiers parisiens : nous avons été consultés par Madame Antoinette Guhl de la ville de Paris, adjointe à l'économie circulaire et la DPE de la propreté et de l'eau, dans le cadre de l'élaboration du plan compost de Paris car nous sommes l'expérience la plus efficace de compost collectif à Paris. Nous avons soulevé plusieurs difficultés.

Perspectives.

Il y aura de nouveaux bacs à la rentrée, beaucoup plus solides.

D'autres projets de compost dont avenue René Coty porté par Tiphaine Dubost.

Nous aimerions renforcer notre partenariat avec les services de la ville pour l'utilisation de notre compost, refusé l'hiver dernier car il y avait un doute sur la qualité de notre compost ; nous l'avons fait analyser et les résultats sont bons. Nous aimerions que notre compost alimenté par les riverains soit utilisé dans les squares publics fréquentés par ces mêmes riverains.

6/Budget participatif

Didier Antonelli

Présentation de Léa Quemere qui est la nouvelle coordonnatrice des conseils de quartier et d'un deuxième coordinateur Gilles Belotteau suite à la demande d'un deuxième poste, notamment en raison du budget participatif.

Budgets du conseil de quartier ; budget d'investissement de 8 264 €/an ; jusqu'à présent, le budget non employé se reportait sur l'année suivante.

Votre budget d'investissement est aujourd'hui de 60 440 €. Pour éviter le risque de non-renouvellement des dépenses d'investissement à ce niveau doivent être mises en place d'ici le 31 décembre. A vos idées : voirie, jardin, matériel de conseil de quartier, pose d'agrès, plaques commémoratives...

295 000 € à dépenser d'ici la fin de l'année pour tous les conseils de quartier du 14^{ème} arrondissement. Plusieurs conseils de quartier peuvent s'unir pour réaliser ensemble un investissement important.

Fin de la réunion à 21h35

Prochaine réunion plénière en septembre 2016